

Soltani nie être au courant de dépôts d'argent

Page 16

LE JOUR

D'ALGERIE

753 nouveaux cas et 15 décès en 24 heures

Virus : triste record de contaminations

Page 2

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5219 - Mercredi 11 novembre 2020 - Prix : 10 DA

À partir du 13 novembre

La prière du vendredi à la Grande mosquée d'Alger suspendue

Page 2

Les républicains en ordre de bataille derrière Trump

Par Mohamed Habili

Jusqu'à ce que les officiels républicains, emmenés par leur leader au Sénat Mitch McConnell, déclarent soutenir Donald Trump dans sa bataille judiciaire contre la «fraude» dont il se dit victime, la tendance générale, et pas seulement aux Etats-Unis, était pour se moquer d'un mauvais perdant se comportant selon le schéma qu'on s'en faisait, et comme du reste lui-même avait promis par avance qu'il ferait. Et tous d'écartier d'un revers de main la possibilité que cette vaine, cette déplorable tentative puisse remettre en cause la victoire proclamée par les médias, et à ce jour par eux seuls, de Joe Biden. Comme pour se rassurer, on répétait les uns après les autres que si la victoire était collective, la défaite elle par encore était solitaire, signifiant par là que le perdant allait vite se retrouver isolé au milieu d'un grand vide s'étendant dans toutes les directions. Or il faudrait plus de force à tous égards pour faire annuler une élection perdue que pour remporter celle-ci. Les chances de Trump ne serait-ce que de faire accepter par les tribunaux ses plaintes seraient minimes, ne parlons pas alors de les faire aboutir. Depuis l'annonce samedi dernier de l'élection de leur champion, les démocrates n'ont eu par conséquent d'autre souci que de fêter le plus intensément possible une victoire d'autant plus belle qu'elle faisait perdre le sens commun à celui sur qui elle avait été remportée.

Suite en page 3

Cher, non-remboursable et introuvable

«Où sont passées les 1 800 000 doses de vaccin antigrippal ?»



PH/D. R.

«Certains médecins nous ont assuré avoir reçu des doses insuffisantes, même pour vacciner le personnel soignant qui est exposé quotidiennement au risque de contamination par le Covid-19. Certaines pharmacies ont reçu 10 à 20 doses seulement, contre plus de 100 doses l'année passée ! Ce n'est pas normal, il y a une anomalie, un grand problème. C'est pour cela qu'on appelle les autorités concernées à intervenir rapidement pour trouver une solution à cette pénurie», a indiqué, hier, le président de l'Apoce, Mustapha Zebdi. Page 2

L'expert Chelghoum insiste sur la création d'un observatoire spécialisé

«Pour une stratégie de prévention des catastrophes naturelles»

Page 3

Le ministre des Finances présente le projet de loi de finances devant les députés

«La relance économique dépendra de l'évolution de la crise sanitaire»

Page 3

Cher, non-remboursable et introuvable

«Où sont passées les 1 800 000 doses de vaccin antigrippal ?»

■ «Certains médecins nous ont assuré avoir reçu des doses insuffisantes, même pour vacciner le personnel soignant qui est exposé quotidiennement au risque de contamination par le Covid-19. Certaines pharmacies ont reçu 10 à 20 doses seulement, contre plus de 100 doses l'année passée ! Ce n'est pas normal, il y a une anomalie, un grand problème. C'est pour cela qu'on appelle les autorités concernées à intervenir rapidement pour trouver une solution à cette pénurie», a indiqué, hier, le président de l'Apoce, Mustapha Zebdi.

Par Thinhinene Khouchi

Le vaccin contre la grippe saisonnière demeure introuvable au niveau des différentes pharmacies et établissements de santé du pays. Selon le président de l'Association algérienne de protection et d'orientation du consommateur et de son environnement (Apoce), contacté hier par téléphone, «depuis le lancement de la campagne de vaccination, et même avant, plusieurs citoyens nous ont exprimé leur mécontentement quant à la non-disponibilité du vaccin. On a donc fait notre enquête. Effectivement, le vaccin est introuvable. Certains médecins nous ont même expliqué avoir reçu des doses insuffisantes, même pour vacciner le personnel soignant qui est exposé quotidiennement au



Ph/D. R.

risque de contamination par le Covid-19». Il ajoutera que «certaines pharmacies n'ont pas reçu de doses, d'autres affirment avoir reçu 10 à 20 doses contre plus de 100 doses l'année dernière. Ce n'est pas proportionnel, il y a une anomalie, un grand problème. C'est pour cela qu'on a appelé, via notre page Facebook et via les médias, les autorités concernées à intervenir rapidement pour trouver une solution à cette pénurie». Commentant les déclarations du ministère de la Santé le jour du lancement de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, Zebdi a indiqué qu'«ils ont déclaré la réception de presque 2 000 000 doses ! Où sont ces doses et qu'ils les distribuent équitablement pour que les malades chroniques puissent se faire vacciner». En outre, le président de l'Apoce a abordé le prix du vaccin qui a doublé cette année. «Le prix a doublé cette année. Il est proposé à presque 1 400 DA contre pas plus de 700 DA l'année dernière. C'est l'incompréhension chez les malades ou ceux qui veulent se vacciner mais qui n'ont pas de maladies chroniques». Et d'ajouter : «Qu'est ce qui s'est passé pour

que le prix double cette année ?». Par ailleurs, Zebdi a dénoncé le fait que certains pharmaciens ne remboursent pas le vaccin, indiquant avoir reçu «des plaintes de certains citoyens qui assurent que leurs pharmaciens leur ont expliqué que le vaccin est non remboursable. Il faut intervenir rapidement soit au niveau de la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS) pour introduire ce produit comme étant remboursable et que les instances concernées cherchent la faille relative à la non-disponibilité de ce vaccin au niveau des officines».

Seulement 34 000 doses pour toute la wilaya de Constantine

D'après du directeur de la santé et de la population par intérim, «dans le cadre de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, lancée cette semaine, la wilaya de Constantine a bénéficié, au titre de la saison 2020-2021, d'un quota de plus de 34 000 doses de vaccin. La priorité dans cette campagne sera accordée aux catégories les plus vulnérables de la population, les malades chroniques

présentant un risque élevé aux complications de la grippe, les personnes âgées de plus de 65 ans, les femmes enceintes et les personnes souffrant d'obésité», a précisé Adil Daàs. Des équipes pluridisciplinaires, composées notamment de médecins spécialistes et généralistes et paramédicaux, ont été mobilisées à travers les établissements de santé de diverses communes de la wilaya, hôpitaux, polycliniques, salles de soins et dispensaires, afin de garantir la réussite de cette opération, a-t-on encore ajouté. Ce

quota de vaccins, établi selon les besoins exprimés par les services sanitaires de la wilaya, est destiné également aux personnels du secteur de la Santé qui sont concernés chaque année par cette vaccination, a-t-il rappelé, soulignant que cette opération devrait s'étendre sur toutes les saisons automne-hiver, pour permettre à un «nombre maximum de citoyens» de se faire vacciner. Des quantités parmi ce quota global seront disponibles dans les officines pharmaceutiques et «sont remboursables par la sécurité sociale». Des actions de sensibilisation visant à informer les personnes à risque sur la gravité potentielle de la grippe et sur l'importance de la vaccination «comme un moyen sûr et efficace pour prévenir la maladie et les risques de complications», notamment en cette conjoncture exceptionnelle marquée par la propagation de la pandémie Covid 19, ont été organisées au cours des mois derniers pour inciter les citoyens à adhérer à l'opération de vaccination, a conclu la même source. T. K.

À partir du 13 novembre La prière du vendredi à la Grande mosquée d'Alger suspendue

UNE COMMISSION

multisectorielle supervisée par le ministre des Affaires religieuses et des wakfs, Youcef Belmechdi, a décidé de suspendre, à partir du 13 novembre 2020, la prière du vendredi à la Grande mosquée d'Alger (Djamaâ el Djazaïr) qui reprendra une fois les conditions réunies, vu la situation pandémique sensible actuelle (Covid-19), a indiqué, hier, un communiqué du ministère. Réunie sur instruction du Premier ministre, Abdelaziz Djerad, la commission multisectorielle, présidée par le ministre des Affaires religieuses et des wakfs, «a recommandé la suspension, à partir du 13 novembre 2020, de la prière du vendredi uniquement dans cet édifice religieux, qui reprendra une fois les conditions réunies», vu la situation pandémique sensible actuelle, ajoute la même source. La commission «a relevé que la Grande mosquée d'Alger a accueilli (vendredi dernier) une foule nombreuse de fidèles. Toutefois, des observations ont été faites et le Comité scientifique a mis en garde contre les éventuelles répercussions des dépassements relevés sur la santé publique», indique le communiqué. K. L.

753 nouveaux cas et 15 décès en 24 heures Virus : triste record de contaminations

L'Algérie a enregistré 15 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, un cas de plus qu'hier (14), portant à 2 077 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu un nouveau record, avec 753 cas, soit 111 cas de plus par rapport au bilan d'hier (642), pour atteindre au total 63 446 cas confirmés.

Le précédent record des cas quotidiens était enregistré le 25 juillet dernier avec 675 cas. Le relâchement généralisé et le non respect des mesures de prévention constaté ces derniers temps, risquent d'empirer la situation. De nombreux spécialistes ont tiré la sonnette d'alarme et les autorités publiques viennent de durcir les mesures de lutte contre l'épidémie.

R. N.

Coronavirus à Béjaïa

Des nouvelles mesures préventives pour lutter contre la pandémie

De nouvelles mesures de lutte contre la propagation de la pandémie de coronavirus ont été prises cette semaine par les autorités de la wilaya. Ces mesures interviennent suite à l'augmentation du nombre de personnes infectées ces dernières semaines et le nombre de décès enregistrés. Après l'interdiction, la semaine dernière, de l'usage des chaises et tables au niveau des restaurants, cafétérias et pâtisseries afin de limiter les regroupements et les contacts directs entre personnes, une série de

mesures a été prise cette semaine et un nouvel arrêté a été signé par le wali à l'issue d'«une réunion de concertation avec la commission sanitaire de wilaya». Cet arrêté porte sur de nombreuses dispositions, en l'occurrence, «l'interdiction des mariages, suspension de la délivrance des actes de mariage et fermeture des marchés, le maintien de l'interdiction de la célébration des fêtes familiales, à l'instar des mariages et des circoncisions, interdiction formelle des cortèges de voitures et de motos dans le cadre de la célébration des mariages et autres

fêtes familiales». D'autres mesures ont également été prises et sont consignées dans le même arrêté. Elles concernent le maintien de l'interdiction de l'usage des chaises et des tables au niveau des restaurants et cafétérias avec vente des repas à emporter, fermeture de tous les marchés hebdomadaires à l'échelle de la wilaya, fermeture de tous les stades de proximité, fermeture des jardins publics, maintien de la décision relative à l'usage de 50 % de la capacité des moyens de transport de voyageurs (bus), interdiction d'installation de tentes

sur les voies publiques lors des funérailles, obligation d'usage des bavettes au niveau des administrations et espaces publics. Il est également recommandé un strict respect des mesures relatives au protocole sanitaire et mise à la disposition des clients du gel hydro-alcoolique et enfin la mise en fourrière pour 10 jours des véhicules et des motos pour non-respect de la période fixée du confinement partiel de 20h-5h. Notons que ces mesures sont entrées en vigueur hier et devraient durer deux semaines dans un premier temps. Hocine Cherfa

L'expert Chelghoum insiste sur la création d'un observatoire spécialisé

«Pour une stratégie de prévention des catastrophes naturelles»

■ Même si des efforts ont été consentis par les pouvoirs publics pour une meilleure gestion des catastrophes naturelles et donc réduire leurs impacts et effets, il n'en demeure pas moins que les politiques menées jusque-là restent en-deçà de l'ampleur de l'impact de ces risques sur notre pays.

Par Louisa Ait Ramdane

19 ans sont passés depuis les tragiques inondations de 2001 à Bab El-Oued. Des inondations ayant fait 800 morts, 15 000 sans-abri et provoqué pour quelque 30 000 milliards de dinars de dégâts matériels, rappelle l'expert en gestion des risques majeurs, le Professeur Abdelkrim Chelghoum, sur les ondes de la Radio nationale. La population n'oublie toujours pas la «Hama» et les moindres précipitations continuent à semer la panique. Alertant sur les conséquences des catastrophes naturelles, l'expert Abdelkrim Chelghoum n'a pas manqué de souligner que les risques majeurs en Algérie constituent l'un des défis réels que les pouvoirs publics doivent relever. Invité, hier, de la Chaîne 3 de la Radio nationale, il observe que depuis la promulgation, le 25 décembre 2004, d'une loi destinée à l'organiser, celle-ci continue de buter sur une série de problèmes. Elle définit d'ailleurs les risques majeurs auxquels notre pays est exposé. Mais au-delà de cette définition, son application est tout autre sur le



terrain. Cette loi ne sert pas vraiment à grand-chose, vu qu'aucun texte d'application ne l'a suivie. Il relève, à cet effet, que cette loi élaborée après le tremblement de terre de Boumerdès, était «figée». En ce sens, l'Observatoire national de gestion des risques majeurs, installé en 2012, s'est trouvé remplacé par une simple direction relevant du ministère de l'Intérieur, «ce qui est aberrant», regrette-t-il. Considérant qu'il faut en finir avec les discours sans suite, l'expert Abdelkrim Chelghoum rappelle que depuis 2001 l'Algérie a été endeuillée par 120 catastrophes de grande ampleur. Il estime, à

cet effet, qu'il reste toujours à instituer les règles d'une stratégie de prévention, de gestion et de protection contre les risques majeurs, dont il considère qu'elle devrait être confiée à un observatoire agissant sous la direction du chef de l'État. Cependant, l'invité de la radio reconnaît qu'il y a eu beaucoup d'efforts de faits en matière d'élaboration de procédures de prévention et de protection contre les risques majeurs, tels que les séismes, les inondations, les feux de forêt, les catastrophes industrielles, les marées noires et les épidémies, où ce qui est actuellement observé à travers la prolifération

de la pandémie de Covid-19, en Algérie et dans le monde. Expliquant ce qu'est un risque majeur, le Professeur Chelghoum indique que celui-ci est de fréquence «simple», du fait qu'il ne survient pas fréquemment, mais peut l'être en divers endroits, de même que la gravité de ses effets, pertes humaines et matérielles très importantes, dépassant les capacités d'un État, ce qui explique son caractère collectif. A tous ces aspects, l'expert ajoute le concept de «vulnérabilité», c'est-à-dire de pouvoir répondre immédiatement aux effets d'une catastrophe de forte ampleur.

L. A. R.

A cause de la hausse des contaminations au Covid-19

L'Union des parents d'élèves demande la fermeture des écoles

L'UNION NATIONALE des parents d'élèves a appelé le Premier ministre à fermer les établissements scolaires, pour une période de 15 jours, afin de permettre au ministère de l'Éducation nationale de mettre en place de moyens nécessaires à l'application du protocole sanitaire. Dans un communiqué, les parents d'élèves ont indiqué qu'après avoir été favorables à la rentrée scolaire, décidée par le ministère de l'Éducation en concertation avec les partenaires sociaux et auquel nous avions participé, nous demandons la fermeture des écoles pour une période de 15 jours. Cette décision, explique le communiqué, est justifiée par la hausse des cas de contamination au coronavirus et tend à permettre à la tutelle d'œuvrer à assurer tous les moyens nécessaires pour une meilleure application du protocole sanitaire et combler les lacunes constatées.

R. N.

LA QUESTION DU JOUR

Les républicains en ordre de bataille derrière Trump

Suite de la page une

Tout compte fait elle aurait plus de saveur dans ces conditions qu'elle n'en aurait eu si elle avait été acquise sur un adversaire assez mature et beau joueur pour la reconnaître dès l'instant où elle se serait affirmée. Mais voilà que les républicains, à l'exception d'une poignée d'entre eux, font bloc autour de Trump, affirmant dans un bel ensemble qu'ils ne connaissent toujours pas le nom du nouveau président des États-Unis. Leur entente à cet égard est si parfaite que l'attorney général des États-Unis, l'équivalent ailleurs d'un ministre de la Justice, William Barr, donne l'instruction aux procureurs fédéraux d'examiner les allégations de fraude avancées par l'armée des avocats du président Trump. Il suffirait qu'une seule soit vérifiée pour que la victoire de Biden s'en trouve entachée de doute. C'est ce qu'avaient fait les démocrates en 2016, qui avaient dès le premier jour cherché à délégitimer l'élection de Trump sous prétexte qu'elle aurait été obtenue grâce à l'appui des Russes. Ils continuèrent sur cette lancée quatre années durant. Le tour est venu pour les républicains de ternir leur victoire, mais avec une accusation encore plus grave que celle dont eux-mêmes avaient usé il y a quatre ans. Une chose est en effet d'être élu avec un appui extérieur, à supposer que la chose soit établie, une autre de devoir sa victoire à de la fraude. Il a été impossible, et pour cause, aux démocrates d'apporter la preuve que sans les Russes Trump n'aurait pas été élu. Il est tout à fait concevable au contraire qu'au moins l'une des actions intentées en justice par leurs adversaires débouche sur la remise en cause du résultat annoncé dans la circonscription concernée. Si au lieu d'une seule, il s'en trouve plusieurs de cet ordre, on imagine ce qu'il est susceptible d'en découler. C'est cette éventualité qui a coupé court à l'allégresse des démocrates qui pourtant commençait à peine.

M. H.

Le ministre des Finances présente le projet de loi de finances devant les députés «La relance économique dépendra de l'évolution de la crise sanitaire»

Dans sa présentation du projet de loi des finances 2021 à l'Assemblée nationale populaire lors d'une séance plénière, le ministre des Finances, Aymen Benabderrahme, a reconnu, hier, qu'il a été élaboré dans un contexte qu'on pourrait qualifier d'exceptionnel, marqué par la conjonction de deux principaux facteurs, à savoir la récession économique mondiale et la crise sanitaire mondiale inédite. Toutefois, il a souligné que durant l'année prochaine, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait s'établir à 4,0 % en 2021, après un recul de 4,6 %, suivant les estimations de clôture de l'exercice 2020. Selon lui, la reprise économique dépendra principalement de l'évolution de la crise sanitaire. Le premier

argentier du pays a souligné que «les mesures du projet de loi de finances 2021 visaient à restaurer les principes de budgétisation et à améliorer l'assiette fiscale, tout en améliorant le climat des investissements et en encourageant les opérations d'exportation en favorisant la simplification des procédures fiscales et douanières à travers les mesures proposées pour donner une impulsion à l'investissement». Concernant la croissance hors hydrocarbures, elle devrait atteindre 2,4 % en 2021, 3,37 % en 2022 et 3,81 % en 2023. Les dépenses budgétaires totales prévues pour la même période augmenteront pour passer de 7 372,7 mds de DA dans la LFC 2020, à 8 113,3 mds de DA en 2021 (+10 %), ensuite à 8 605,5 mds de DA

en 2022 (+ 6,07 %), puis à 8 680,3 mds de DA en 2023 (+0,9 %). Ces prévisions portent sur le budget de fonctionnement qui devra connaître une hausse de 5,1 % au cours de la période 2021-2023, pour atteindre 5 314,5 mds de DA en 2021 (11,8 %), puis 5 358,9 mds de DA en 2022 (0,8 %), ensuite 5 505,4 mds de DA en 2023 (+2,7 %). Quant aux dépenses d'équipement, elles s'élèveront à 2 798,5 mds de DA en 2021 (+6,8 %), ensuite à 3 246,6 mds de DA en 2022 (+16,01 %), pour ensuite baisser à 3 174,9 mds de DA en 2023 (-2,2 %), selon les chiffres présentés. Le déficit budgétaire prévu pour l'année 2021 devra augmenter à 13,75 % du PIB, contre 10,4 % au titre de la LFC 2020. Pour l'inflation, le PLF

2021 prévoit «une légère accélération» en 2021 pour atteindre 4,5 %. Le débat autour du PLF 2021 se poursuivra jusqu'à aujourd'hui dans la soirée, date de l'intervention des présidents des groupes parlementaires, ainsi que de la réponse du ministre des Finances aux préoccupations et questions des députés concernant ce texte de loi. Par ailleurs, l'APN poursuivra ses travaux demain matin, en tenant une séance plénière consacrée au débat autour du projet de loi relatif à la prévention et la lutte contre les crimes d'enlèvement des personnes, a ajouté la même source. Les deux textes, poursuit la source, seront soumis le mardi 17 novembre courant au vote en séance plénière.

Meriem Benchaouia

Cascades d'Oued El Bared à Sétif

Un site paradisiaque et envoûtant

■ Un spectacle sauvage et saisissant qui laisse le visiteur sans voix, surtout lorsque le lieu est admiré depuis les hauteurs. Cette vue plongeante requiert néanmoins du souffle et des muscles, car il faut gravir toute une série d'escaliers. Mais le jeu en vaut la chandelle...

Par Hocine C./APS

Il suffit juste de quitter la localité de Tizi N'Bechar (34 km au nord de Sétif) et de parcourir quelques centaines de mètres vers l'Est sur le chemin de wilaya (CW) n° 137-A, une route sinueuse qui relie la commune susnommée et celle d'Oued El Bared, pour être saisi par la beauté époustouflante du décor.

La verdure est bientôt supplantée par un paysage montagneux sur lequel semble veiller le majestueux massif des Babors à la surface duquel s'accrochent des buissons d'orophyte, une plante endémique propre aux forêts humides de cette région.

Après un peu plus de dix kilomètres de lacets, une plaque indique, vers la gauche, les cascades d'Ouled Ayad, un site niché à trois kilomètres de là, au pied du versant Ouest de l'imposante chaîne des Babors où le silence n'est rompu que par le bruit si distinctif des chutes d'eau dévalant en flots discontinus la paroi abrupte et très escarpée de la montagne.

En contrebas, comme lovés au pied de l'escarpement



Ph/D. R.

rocheux, apparaissent de nombreux rochers au milieu desquels serpente, venue des cimes vertigineuses des Babors, une eau pure et presque glacée, même au plus fort de l'été, formant, ici et là, de minuscules lacs limpides où de nombreux jeunes gens n'hésitent pas, durant la saison chaude, à piquer une tête.

Un spectacle sauvage et saisissant qui laisse le visiteur sans voix, surtout lorsque le lieu est admiré depuis les hauteurs. Cette vue plongeante requiert néanmoins du souffle et des muscles, car il faut gravir toute une série d'escaliers. Mais le jeu en vaut la chandelle. Et puis, la beauté prodigieuse du site fait oublier la fatigue.

Les férus de randonnées pédestres, les amoureux de la nature, les sportifs désireux de s'oxygéner et les familles en quête de moments de villégiature, trouvent invariablement leur bonheur au pied des cascades d'Ouled Ayad au panorama si apaisant, propice à la méditation et au ressourcement, loin du vacarme des villes. Jusqu'aux années quatre-vingts, ce sont les

eaux d'Oued El Bared qui approvisionnaient la ville de Sétif et des environs en eau potable. Une eau pure et fraîche d'une grande qualité dont les personnes âgées de la région se souviennent avec beaucoup de nostalgie.

De multiples atouts pour le tourisme de montagne

«A cette époque, nous n'avions pas besoin d'acheter de l'eau minérale pour éteindre notre soif avec une eau pure, claire et exempte de tout parasite», lance dans un soupir Aïcha Berrahmoune, une septuagénaire au visage parcheminé mais à l'esprit vif, restée fidèle à la mlaya noire qui faisait le charme des femmes de sétif.

«Aujourd'hui, l'eau a beaucoup perdu de sa limpidité et a pris un goût bizarre, si bien que l'on ne s'en sert plus que pour la lessive, la vaisselle et les autres tâches ménagères», regrette la vieille Aïcha. Il est vrai que la formidable expansion de la ville de Sétif et la multiplication de ses besoins ne pouvaient plus s'ac-

commoder de la seule source d'Oued El Bared. Les habitants l'admettent, le comprennent, mais gardent néanmoins la nostalgie de l'eau si fraîche provenant des monts des Babors.

S'agissant du site des cascades d'Ouled Ayad, la commune d'Oued El Bared, malgré ses faibles moyens, a fourni de louables efforts pour en faciliter l'accès. La petite route de 3 km, faisant la jonction entre le CW n° 137-A et le site en question, a été entièrement revêtue de béton bitumineux, faisant disparaître les appréhensions des automobilistes qui hésitaient à l'emprunter.

Sur place, un parking a été aménagé, tandis que des jeunes gens de la région ont investi dans la réalisation de petites commodités pour les visiteurs, à l'exemple d'un petit grill-room, d'un café et de l'aménagement d'une terrasse ombragée, construite en bois sur pilotis, protégée de bambous, où il fait bon déguster quelques brochettes ou un thé à la menthe en contemplant le panorama.

Sans doute faudrait-il faire un peu plus pour mettre davantage

en valeur cet endroit paradisiaque, propice au tourisme de montagne. Mais malgré les manques observés, les cascades d'Ouled Ayad restent attractives. Leur beauté brute, leur eau si pure et la proximité de l'imposante chaîne des Babors leur confèrent un caractère sauvage dont la singularité pourrait être affectée par des constructions impersonnelles en béton.

En faire un refuge touristique, un lieu d'inspiration artistique et de recherche universitaire (la faune et la flore du massif des Babors sont exceptionnelles), tout en lui conservant son côté havre de villégiature estivale, est, selon Haroun B. (25 ans), un habitant de la région, la meilleure idée pour promouvoir les cascades d'Ouled Ayad.

Réputé pour être un véritable «coupe-gorge» durant les années quatre-vingt-dix, le site d'Ouled Ayad, désormais sécurisé, dispose aujourd'hui de tous les atouts pour devenir une des destinations privilégiées des adeptes du tourisme de montagne.

H. C./APS

Référendum sur l'amendement de la Constitution Proclamation des résultats définitifs

LES RÉSULTATS définitifs du référendum portant amendement de la Constitution devaient être proclamés hier mardi par le Conseil Constitutionnel conformément aux prérogatives qui lui sont dévolues.

Le Conseil constitutionnel proclame les résultats du référendum, au plus tard, dans les dix jours, à compter de la date de réception des procès-verbaux des commissions électorales, en vertu de la loi organique n° 16-10 du 25 août 2016 relative au régime électoral.

Le référendum portant amendement de la Constitution avait été organisé le premier novembre dernier.

Le taux national de participation au référendum sur la révision de la Constitution avait atteint 23,7 %. Ce projet d'amendement avait été approuvé par 66,80 % des voix exprimées lors du référendum, selon des résultats préliminaires annoncés par le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), Mohamed Charfi.

En vertu de la loi organique n° 19-07 du 14 septembre 2019 relative à l'Autorité nationale indépendante des élections, l'Anie est chargée d'annoncer les résultats provisoires des élections.

H. N.

Accidents de la route

4 décès et 182 blessés durant les dernières 24 heures

Quatre personnes ont trouvé la mort et 182 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus à travers plusieurs wilayas du pays, durant les dernières 24 heures, selon un bilan publié hier par les services de la Protection civile (PC).

Concernant les activités de lutte contre la propagation du Covid-19, les unités de la PC ont effectué, durant la même période, 178 opérations de sensibilisation à travers 13 wilayas (73 communes), portant sur la pandémie Covid-19, rappelant aux citoyens la nécessité du respect du confinement ainsi

que les règles de la distanciation physique, a relevé la même source.

Les unités de la PC ont effectué 282 opérations de désinfection générale, à travers 14 wilayas (62 communes ont été ciblées), a ajouté la même source, relevant que ces opérations ont touché l'ensemble des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles, durant lesquelles la PC a mobilisé, pour les deux opérations, 594 agents, 84 ambulances et 86 engins.

Par ailleurs, les éléments de la PC sont intervenus pour l'extinction de deux incendies urbains dans les wilayas de Souk-Ahras

et Bordj Bou-Arréridj, a indiqué la même source, précisant que l'intervention de la PC a permis de circonscrire ces incendies et d'éviter leur propagation, aucune victime n'étant à déplorer.

Les unités de la PC ont enregistré 3 182 interventions de différents types pour répondre aux appels de secours, suite à des accidents de la circulation, accidents domestiques, évacuation sanitaire, extinction d'incendies et dispositifs de sécurité, ainsi que pour des opérations de sensibilisation et de désinfection relatives au Covid-19.

M. L.

Pétrole

Le Brent à 43 dollars à Londres

■ Les prix du pétrole étaient en hausse hier en début de séance européenne, après un véritable bond la veille, portés par les espoirs autour d'un vaccin contre le Covid-19 et une intervention possible de l'Opep+. Hier matin, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en janvier gagnait 1,42 % par rapport à la clôture de lundi, à 43,00 dollars. A New York, le baril américain de WTI pour décembre montait de 1,22 % à 40,78 dollars.

Par Mohamed A.

La veille, le Brent a engrangé 7,5 % (sa plus forte hausse depuis juin) et le WTI 8,5 % (depuis mai), montant en flèche après l'annonce par le groupe pharmaceutique Pfizer que le vaccin développé avec l'allemand BioNTech contre le Covid-19 réduisait de 90 % le risque de tomber malade du virus. «La fête continue pour les prix du pétrole», a constaté Carlo Alberto De Casa, analyste. Les investisseurs «s'attendent à ce que ce vaccin mette un coup d'arrêt à la pandémie, qui a été très préjudiciable pour la demande d'or noir», a-t-il continué. Les cours du brut étaient également soutenus par la perspective d'un possible ajustement des coupes de production de brut

des membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et de leurs alliés via l'accord Opep+. Lundi, le ministre saoudien de l'Energie a indiqué que ces derniers étaient d'accord «sur le principe d'ajuster la marche des coupes conclue en avril et toujours en vigueur». Celle-ci prévoit que le retrait actuel de 7,7 millions de barils par jour (sans compter les éventuels rattrapages des retardataires) serait ramené à 5,8 millions à compter de janvier 2021. «Avec le consensus de tous, nous pourrions naviguer avec cet accord et l'ajuster, en fonction de ce que l'avenir nous réserve», a expliqué le prince Abdel Aziz ben Salmane lors d'une conférence virtuelle organisée par les Emirats arabes unis. M. A.



Changes

La livre britannique poursuit sa hausse par rapport au dollar et à l'euro

La livre britannique poursuivait sa hausse hier face au dollar et à l'euro, dans un marché reprenant son souffle après l'euphorie de la séance précédente déclenchée par l'annonce de perspectives positives d'un vaccin contre le Covid-19. Hier matin, la livre gagnait 0,60 % face au dollar, à

1,3247 dollar pour un euro. Face à l'euro, la livre gagnait 0,69 % à 89,12 pence pour un euro.

Quelques instants plus tôt, elle avait atteint 1,3254 dollar pour une livre et 89,03 pence pour un euro, son plus fort depuis près de deux mois.

«N'importe quel signe qu'un vaccin va être trouvé aidera les perspectives de la livre, étant donné l'ampleur des dégâts économiques provoqués par la

pandémie», ont résumé les analystes de Sueden.

L'Angleterre a entamé un nouveau mois de confinement, et la Banque d'Angleterre a abaissé ses prévisions économiques, tablant désormais sur une contraction du produit intérieur brut de 11 % en 2020, avec un rebond plus modéré de 7,25 % en 2021.

L'appétit pour le risque qui a soufflé sur les marchés après l'annonce de Pfizer/BioNTech a

donc particulièrement profité à la livre sterling, alors même que les négociations entre Londres et Bruxelles sur un accord commercial post-Brexit se poursuivent. «Il y a des risques de mouvements brusques sur la livre en cas de déclarations chocs, mais le marché croit que derrière les débats va poindre la réalité, il faut trouver un accord avant Noël», estime Neil Wilson, analyste. L'euro (-0,07 % face au dollar) n'a pas bénéficié d'un tel

enthousiasme.

«Les interventions de membres de la BCE (Banque centrale européenne) vont probablement limiter la hausse de l'euro, car la réunion de décembre de l'institution approche, avec une possible baisse des taux à la clef. Il n'est pas certain que les informations sur le vaccin dissipent toutes les inquiétudes de la BCE», ont expliqué les analystes.

Lyliya K

Chine Les importations de viande atteindraient 9,5 millions de tonnes en 2020

LES IMPORTATIONS de la Chine en viande pourraient atteindre 9,5 millions de tonnes d'ici à la fin de 2020, selon les données du ministère chinois du Commerce, rapportées par l'Agence Bloomberg.

Les achats de viandes, y compris les abats, ont atteint 8,2 millions de tonnes sur les 10 premiers mois de 2020, selon la même source. Si ce volume marque déjà une forte hausse de 69 % par rapport à l'année dernière, il pourrait encore progresser d'ici la fin de cette année et franchir le cap des 9,5 millions de tonnes, ce qui devrait représenter un stock historique.

Ce dynamisme s'explique essentiellement par la stratégie du gouvernement visant à combler le déficit de l'approvisionnement intérieur.

Avec cette situation, la Chine, premier producteur de viande, devrait encore renforcer son influence sur le commerce mondial de la viande, notent les observateurs du marché agricole.

R. E.

Allemagne

Nouvelle baisse du moral des investisseurs en novembre

Le moral des investisseurs s'est de nouveau détérioré en novembre, plombé par les restrictions imposées dans l'ensemble de l'Europe pour lutter contre la seconde vague de Covid-19, selon le baromètre ZEW publié hier.

Cet indicateur, particulièrement instable, ressort à 39,0 points, en baisse de 17,1 points sur un mois, après une baisse de 21,3 points en octobre. Il atteint

son plus bas niveau depuis avril, en plein cœur de la première vague épidémique. En zone euro, le baromètre ZEW enregistre une chute de 19,5 points, à 32,8 points. «Les experts des marchés financiers s'inquiètent des conséquences de la seconde vague de Covid-19», résume Achim Wambach, président de l'institut ZEW, cité dans un communiqué. Ce score est légèrement inférieur aux prévisions des experts cités par l'outil d'analyse

financière Factset, qui tablait sur un ZEW à 41,8 points. La composante du baromètre mesurant la situation économique actuelle ressort quant à lui à -64,3 points, en baisse de 4,8 points sur un mois. Contrairement aux derniers mois, «ni les négociations du Brexit, ni l'élection présidentielle américaine n'ont actuellement d'influence sur la perception des investisseurs», précise le ZEW. Les experts «craignent que l'éco-

nomie allemande ne retombe dans la récession», ajoute l'organisme. Berlin a connu un fort rebond de 8,2 % au troisième trimestre, après une récession historique de 9,7 % entre avril et juin, conséquence de la première vague de Covid-19. Mais les mesures restrictives prises en novembre pour limiter la flambée des cas d'infection au Covid-19 menacent de nouveau la première économie européenne.

Farid R.

Royaume-Uni

Le taux de chômage progresse à fin septembre

Le taux de chômage au Royaume-Uni a progressé à 4,8 % au cours du troisième trimestre et les licenciements ont atteint un niveau inédit en raison du choc économique de la pandémie, a annoncé, hier, le Bureau national des statistiques (ONS).

L'ONS rappelle que le taux de chômage était de 4,5 % pour la période de trois mois achevée fin août. Au troisième trimestre, soit entre juillet et septembre, le pays a enregistré 314 000 licenciements, dépassant les niveaux qui avaient suivi la crise financiè-

re de 2008.

Malgré la réouverture de l'économie au cours de l'été après le confinement, la crise sanitaire fait des dégâts profonds dans de nombreux secteurs comme ceux du transport aérien, du commerce et de la restauration, qui multiplient les annonces de suppressions de postes. Nombre d'entreprises licencient alors même qu'elles peuvent bénéficier du dispositif de chômage partiel qui voit le gouvernement indemniser les salariés pour protéger les emplois. Ce mécanisme a

d'ailleurs tout récemment été prolongé d'un mois en novembre pour accompagner le nouveau confinement en Angleterre, puis une nouvelle fois jusqu'à mars 2021. Le taux de chômage reste relativement faible comparé à d'autres pays européens mais poursuit inexorablement sa hausse de mois en mois, alors qu'il évoluait encore sous 4 % à un plus bas depuis 45 ans avant le début de la pandémie. Au total, le nombre de personnes ayant un emploi a chuté de 782 000 entre mars et octobre, pour l'essentiel au

début de la crise sanitaire. Pour le seul mois d'octobre, donnée la plus récente fournie par l'ONS, le recul est de 33 000. En outre, le mois dernier, quelque 2,6 millions de personnes, avec un travail à faible salaire ou au chômage, avaient demandé à toucher les minima sociaux, soit une légère baisse par rapport à septembre (2,7 millions). Le nombre de postes à pourvoir continue lui de rebondir, à 525 000 entre août et octobre, mais reste en-dessous de ce son niveau d'avant la pandémie.

N. T.

Finance verte

Le Royaume-Uni accueille un sommet virtuel

■ Le Royaume-Uni accueille depuis lundi un sommet virtuel sur la finance verte et les investissements durables, «plus grande opportunité commerciale de notre temps» pour les entreprises, qui réunira dirigeants politiques et grands noms de la finance mondiale.

Par Hamid M.

Le sommet de trois jours, baptisé «Green Horizon summit», s'ouvre le jour où devait initialement débiter à Glasgow la Conférence internationale sur le climat COP26, reportée à 2021 en raison de l'épidémie de nouveau coronavirus.

Selon les organisateurs, le sommet a pour but d'accélérer l'innovation financière dans le climat, en promouvant des initiatives semblables à celles des «obligations vertes», auxquelles les entreprises ont déjà pu souscrire pour tirer profit de projets environnementaux dans le monde entier.

Atteindre les objectifs de «zéro émission nette» de CO2 «nécessitera une transition économique complète, impliquant chaque entreprise, banque, assureur et investisseurs», a prévenu dans un communiqué l'ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre, Mark Carney, qui y voit «la plus grande opportunité commerciale de notre temps».

Désormais envoyé spécial de l'ONU pour le climat et

conseiller du Premier ministre Boris Johnson, M. Carney exposera les progrès réalisés par le secteur financier pour aider à résoudre la crise climatique et ce qui doit encore être fait en amont de la COP26, affirment dans un communiqué commun le Green Finance Institute et la City of London Corporation, l'organisme qui gère la City de Londres. Parmi les autres intervenants, figurent le patron de l'ONU, Antonio Guterres, la présidente de la Banque centrale européenne, Christine Lagarde, ou encore le Prince Charles, héritier de la couronne britannique. Du côté des investisseurs, sont attendus les directeurs des banques HSBC, Barclays et Standard Chartered, le co-fondateur de Microsoft, Bill Gates, le milliardaire Mike Bloomberg ou encore Larry Finck, patron du colossal gestionnaire d'actifs BlackRock, qui s'est engagé à ce que son fonds d'investissement donne la priorité dans ses



Ph : D. R.

holdings au changement climatique et réduise sa participation aux projets qui exploitent du charbon.

Le sommet sera aussi l'occasion de débattre de «la manière dont le financement privé peut travailler avec les gouverne-

ments pour permettre que la croissance verte stimule la relance mondiale post-Covid», ajoute le communiqué.

En amont de la COP26 chargée de définir les prochaines étapes pour freiner le réchauffement climatique, le Royaume-

Uni co-organisera aussi avec l'ONU une réunion politique le 12 décembre afin d'exhorter les gouvernements à redoubler d'efforts pour réduire les émissions de CO2, comme prévu dans l'Accord de Paris.

H. M.

- S'ajoutant aux déchets, pollution de l'air, eaux souillées, pollution des sols... -

La pollution lumineuse ou photopollution

On parle de pollution lumineuse ou de photopollution lorsque les éclairages artificiels sont si nombreux et omniprésents qu'ils nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit.

Ainsi, à la tombée de la nuit, d'innombrables sources de lumières artificielles (éclairage urbain, enseignes publicitaires, vitrines de magasins, bureaux allumés en permanence, lumières dans les jardins...) prennent le relais du soleil des centres urbains jusqu'au plus petit village.

René Kobler, architecte, ingénieur en environnement, définit la pollution lumineuse comme «le rayonnement lumineux infrarouge, UV et visible émis à l'extérieur ou vers l'extérieur, et qui par sa direction, intensité ou qualité, peut avoir un effet nuisible ou incommodant sur l'homme, sur le paysage ou les écosystèmes».

La pollution lumineuse est une forme de pollution assez peu évoquée car a priori peu néfaste pour la santé lorsqu'on la compare aux pollutions plus classiques : déchets, pollution de l'air, eaux souillées, pollution des sols... Pourtant, la pollution lumineuse n'est pas sans conséquences sur notre santé, le vivant et peut-être facilement réduite. Dès 1830, les responsables de l'éclairage à Paris n'allaient qu'un réverbère sur deux les nuits de clair de lune : une opération liée à des soucis d'économie plus qu'à la pollution lumineuse qui n'était pas encore significative.

Plus récemment, c'est l'association américaine «Dark Sky» qui, dès 1988, a fait connaître ce phénomène qui s'est amplifié en véritable nuisance, bien visible

par tous. En effet, les points lumineux ne cessent de se multiplier. En 2016, 83 % de la population mondiale et plus de 99 % de la population des Etats-Unis et de l'Europe vivaient sous un ciel pollué par les éclairages artificiels. Un tiers de l'humanité ne voit plus la voie lactée dont 60 % d'Européens et près de 80 % des nord-américains (Science Advances, 2016).

Identifier la pollution lumineuse

La pollution lumineuse est particulièrement visible lorsque le ciel est couvert par des nuages bas : ceux-ci réfléchissent et dispersent la lumière sur des kilomètres. Ainsi, le ciel semble rose/orange foncé. C'est particulièrement visible dans les villes et agglomérations. Normalement, le ciel devrait être entièrement noir, ou seulement éclairé par la Lune et donc grisâtre à blanc en présence de nuages avec le halo de la Lune.

Ainsi, par temps clair et hors de la ville (campagne, forêt...), le ciel est bien plus noir qu'en ville et l'on peut facilement repérer la présence, dans un coin de ciel, d'une grande ville par le changement de teinte du ciel qui devient rose pâle et s'éclaircit. Par exemple, le halo lumineux du cœur de l'agglomération parisienne est visible à des dizaines de kilomètres. L'astronome italien Pierantonio Cinzano a publié il y a quelques années le premier atlas mondial de la luminosité artificielle du ciel nocturne, révélant l'étendue de cette pollution.

De nombreuses images de la Terre prises de nuit par satellite rendent compte d'une progres-

sion de ce phénomène «d'année en année», souligne Olivier Las Vergnas, président de l'Association française d'astronomie (AFA).

Les lampes LED vont encore augmenter la pollution lumineuse

Alors que le nombre de points lumineux ne cesse d'augmenter considérablement dans le monde, la démocratisation des lampes LED accentue encore plus cette tendance. Or, la composante bleue des LED «blanche» se diffuse davantage dans l'atmosphère et «provoque des halos 10x supérieur à ceux d'un éclairage sodium à puissance lumineuse égale. Elles sont aussi plus éblouissantes, toujours à puissance lumineuse égale : cela a tendance à fermer davantage la rétine et donc limiter les entrées de lumière : cela éclaire donc autant, mais au final on voit moins bien», précise l'association Avex.

Hong Kong : l'une des villes les plus lumineuses du monde

La pollution lumineuse est devenue une véritable nuisance dans les villes et notamment les agglomérations comme à Hong Kong, l'une des métropoles les plus denses et les plus peuplées du monde. Par endroit, la luminosité nocturne y est plus de 1 000 fois supérieure à ce qu'elle devrait être ! En cause : l'éclairage publicitaire et urbain surdimensionné. Au point que les autorités locales reçoivent de plus en plus de plaintes des citoyens qui ne supportent plus cette nuisance.

La pollution lumineuse en France

En 2015, de très rares endroits en France sont préservés. Les agglomérations génèrent des halos lumineux visibles à forte distance. Ainsi, il est devenu maintenant très difficile de contempler un ciel pur et bien noir : seul un petit triangle dans le Quercy et une portion de la Corse ne sont pas encore envahis par nos lumières. Il est ainsi devenu indispensable pour les observations astronomiques de s'isoler loin des habitations, même des villages, et en altitude. Car même dans les petits bourgs, on s'acharne à déployer de plus en plus un éclairage pas forcément voulu par les habitants et de surcroît souvent mal adapté...

Si les nuisances lumineuses sont reconnues en France depuis la loi Grenelle I (loi n° 2009-967 du 3 août 2009), il n'existe pas d'objectif national chiffré de progrès, pas de plan d'actions organisé, aucun outil public de mesure et indicateur.

Toutefois, l'ANPCEN donne une estimation de la quantité de lumière artificielle émise la nuit. Pour le seul éclairage public, elle est fortement en hausse depuis les années 1990 : + 94 %, avec un taux de croissance annuel moyen de 3,3 % en France depuis 1992 (rythme plus de deux fois plus important que le taux d'artificialisation des sols).

Désormais, la France compterait 11 millions de points lumineux, une augmentation de 89 % depuis 1990. Dans le même temps, les durées d'éclairage ont fortement augmenté : de 2 100 à 3 500 heures par an entre 1992 et 2005.

Banque centrale américaine (Fed)

«Le changement climatique pose d'importants risques pour la stabilité financière»

«LE CHANGEMENT climatique pose des risques importants pour la stabilité financière», a prévenu, lundi, Lael Brainard, une des responsables de la Banque centrale américaine (Fed), appelant à les évaluer et à y répondre.

«Il est vital de passer de la reconnaissance des risques importants posés par le changement climatique pour la stabilité financière, au stade où les conséquences quantitatives de ces risques sont correctement évaluées et traitées», a-t-elle déclaré à l'occasion de la publication du rapport semi-annuel de stabilité financière, qui prend en compte pour la première fois l'impact du réchauffement climatique sur l'économie.

Dali T.

Le théâtre «La Fourmi» à Oran

Des artistes de différents horizons dès l'ouverture

■ Le nombre des établissements culturels dans la ville d'Oran se multiplie de plus en plus, proposant des activités dans différentes disciplines artistiques. Ces espaces œuvrent aussi à promouvoir la culture et le patrimoine national. Le théâtre «La Fourmi» est un de ces espaces qui mettent en valeur la culture algérienne. Son ouverture est prévue pour le mois de novembre courant, mais la date exacte n'a pas encore été communiquée. Des artistes de différentes disciplines ont donné leur accord pour des activités dès son ouverture. L'humoriste Djamed Dekkar, les romanciers Yasmina Khadra et Wassiny Laaredj ainsi que l'artiste peintre Othmane Mersali, ont confirmé leur disponibilité pour animer des activités dans ce nouvel espace.

Par Abia Selles

Un théâtre privé ouvre ses portes en ce mois de novembre à Oran. Cet espace culturel, qui ouvre ses portes à tous les artistes sans exception et encourage les jeunes à prouver leur talent, a choisi le nom de «La Fourmi». C'est une initiative du directeur de l'établissement hôtelier, M. Affane, qui se trouve juste à côté de l'hôtel Liberté. Ce responsable a décidé d'offrir à la ville d'Oran un café-théâtre qui

n'aura «rien à envier aux petits théâtres qui pullulent un peu partout en Europe». M. Affane a déclaré à la presse qu'«en France, des artistes comme Coluche, Patrick Dewaere, Miou-Miou, Depardieu et d'autres encore, tous sont sortis du café-théâtre». L'idée lui est venue quand il travaillait dans un hôtel en France. «A cette époque, je vivais en France et je fréquentais ce genre d'établissements. Et nous, en notre qualité d'hôteliers, il nous arrive souvent d'abriter



dans notre hôtel des événements scientifiques organisés par des entreprises ou des laboratoires. A la fin des manifestations, ces derniers nous demandent à chaque fois de leur organiser une petite fête. Pour cela, on fait appel à des jeunes artistes, notamment des musiciens, qui ont un talent fou mais que personne, malheureusement, ne connaît», a-t-il précisé. Des artistes de différentes disciplines et de renommée internationale ont déjà confirmé leur disponibilité pour animer des activités dans cet espace, à l'image de l'humoriste Djamed Dekkar, les romanciers Yasmina Khadra et Wassiny Laaredj ainsi que l'artiste peintre Othmane Mersali.

Les travaux ont été achevés

au mois de septembre dernier, mais l'ouverture officielle est tributaire de l'évolution de la crise sanitaire qui a touché l'Algérie comme d'autres pays du monde.

Ce petit théâtre, d'une capacité de 120 places, dépendra essentiellement de la demande et l'engouement du public, précisent les responsables. Des stand-up et one-men-shows d'humoristes algériens sont attendus à cet espace artistique qui s'ouvre aussi vers la musique et tous les arts de spectacles. Il y a aussi le septième art qui sera présent avec un ciné-club où des projections filmiques seront suivies de débat. Cet espace permet, entre autres, de mettre en valeur la production cinématographique algérienne. D'ailleurs,

des films algériens sont à l'affiche bien avant l'ouverture de ce théâtre, à l'image de «Papicha» de Mounia Meddour et «Djenia» d'Abdelkrim Bahloul.

La littérature aura sa part dans le programme de «La Fourmi». Des cafés littéraires périodiques seront au menu, permettant au public de rencontrer des écrivains des trois langues (arabe, amazighe et française). Une programmation riche, avec entre autres la célébration du centenaire de Mohammed Dib, celle des 20 ans des éditions Barzakh ou encore une conférence avec Yasmina Khadra, «dès déconfinement», précise la direction de l'établissement.

A. S.

Musées nationaux

Nomination de plusieurs directeurs

La ministre de la Culture et des Arts, M^{me} Malika Bendouda, a opéré un mouvement qui a touché les postes des directeurs de musée au niveau de plusieurs wilayas, afin d'insuffler un nouvel élan au secteur ainsi qu'aux institutions placées sous sa tutelle, a indiqué, lundi, un communiqué de ce ministère. Dans ce cadre, M^{me} Bendouda a procédé à la nomination de Hadjira Rekab, directrice du Musée national de l'enluminure, la miniature et la calligraphie (Alger), Azzedine Antri, directeur du Musée national des antiquités et des arts islamiques (Alger), Oum Elkhir El Hamel, directrice du Musée national public d'El Menéa (Ghardaïa), Leïla Bouazza, directrice du Musée national de Chlef, Mohamed Kouri, directeur du Musée national des antiquités islamiques de Tlemcen et Rachida Omri, directrice du

Centre d'interprétation à caractère muséal du costume algérien traditionnel et des traditions populaires (Tlemcen), a précisé le communiqué. Ce mouvement de nominations a pour objectif

de booster l'esprit d'initiative chez les responsables de ces structures, créer des méthodes de gestion efficaces de ces établissements en s'engageant avec les gérants sur des objectifs

qui permettraient le développement de la performance et la promotion du tourisme culturel, a ajouté le document. La ministre a décidé, suite à la visite qu'elle avait conduite récemment à la

wilaya d'Adrar, de mettre fin aux fonctions de la directrice du Centre algérien du patrimoine culturel bâti en terre (Timimoun), M^{me} Yasmine Torki, a conclu le communiqué.

L. B.

Musique

Le tube «Jerusalem» sacré meilleur morceau africain

Le tube planétaire «Jerusalem», devenu grâce à sa rythmique entraînante une arme antimorosité dans une année marquée par la pandémie, a été distingué aux MTV Europe Awards comme meilleur morceau africain.

Le morceau avait inspiré le «Jerusalem dance challenge» pendant des mois des centaines d'anonymes, partout dans le monde, ont filmé des petits clips où ils dansent sur le morceau avant de les partager sur les réseaux sociaux. Jusqu'au Président sud-africain, Cyril Ramaphosa, qui avait proposé à ses compatriotes d'y participer à l'occasion d'un jour férié en septembre.

Le Congrès national africain (ANC), parti au pouvoir en Afrique du Sud, a salué lundi le

«maestro» au lendemain de l'acceptation de son prix, décerné face aux poids lourds nigériens Burna Boy ou Rema, ou encore le Congolais Gaz Mawete.

«Jerusalem» a battu toutes sortes de records, le clip dépassant les 100 millions de vues sur Youtube. C'est aussi l'un des morceaux les plus «shazamés» depuis l'invention de l'application Shazam qui permet à un téléphone mobile d'écouter une musique et d'en repérer les interprètes.

Master KG a posté son discours aux MTV Europe Music Awards sur les réseaux sociaux, remerciant notamment tous les fans qui ont permis de faire de «Jerusalem» un immense succès.

«Je sais maintenant que j'ai l'un des plus gros tubes dans le monde», confiait au début du mois Master KG à l'AFP, en marge d'un concert au Malawi. «Mais ça ne change pas qui je suis, comment je regarde le monde, les gens. C'est de la musique».

M. K.

Après avoir remporté un NAACP Image Award

Blue Ivy va prêter sa voix à «Hair Love»

La fille de Beyoncé et Jay-Z, âgée de 8 ans, narrera un livre audio intitulé «Hair Love». Après avoir été la plus jeune artiste féminine de l'histoire à faire ses débuts dans le Billboard Hot 100, puis après avoir remporté un NAACP Image Award le 22 février dernier, Blue Ivy Carter a été sollicitée pour

devenir la narratrice d'un livre audio. Intitulé «Hair Love», le texte est une adaptation d'un court-métrage animé du même nom qui a été primé d'un Oscar. L'auteur, Matthew A. Cherry, également créateur et co-réalisateur du film, a partagé sur son compte Twitter l'affiche du projet. Sur celle-ci, apparaît le nom de Blue

Ivy Carter, ainsi qu'un extrait audio. Le court-métrage raconte les tribulations d'un père afro-africain pour coiffer pour la première fois les cheveux crépus de sa fille. Le film, d'une durée de 7 minutes et disponible sur YouTube, avait été produit grâce aux 200 000 dollars remportés lors d'une campagne de crowd-

funding. Le film a obtenu le prix du Meilleur court-métrage d'animation lors des Oscars 2020. Parallèlement au projet de livre audio, la plateforme de streaming en ligne HBO Max souhaite adapter le court-métrage en une série animée. Outre les prix qu'elle a remportés, la fillette de 8 ans collabore régulièrement dans les

projets de ses parents. Elle apparaît notamment dans le film Disney+ de sa mère Beyoncé «Black is King», tout comme dans de nombreux clips de son père Jay-Z tels que «Glory» et «Family Feud», mais elle a aussi travaillé pour le titre «Brown Skin Girl» de Beyoncé, Saint JHN et WizKid.

R. I.



Espagne

Début du procès des attentats terroristes de 2017 en Catalogne

■ L'Espagne a commencé à juger hier trois hommes soupçonnés d'avoir aidé la cellule jihadiste responsable du double attentat qui avait tué 16 personnes en 2017 à Barcelone et dans une autre ville de Catalogne (nord-est).

Par Mourad M.

Organisé sous forte surveillance policière, le procès a démarré vers 10h15 (09h15 GMT) devant le tribunal de l'Audience nationale à San Fernando de Henares, dans la banlieue Est de Madrid. Il doit durer jusqu'au 16 décembre.

Les attaques des 17 et 18 août 2017, revendiquées par le groupe jihadiste Etat islamique (EI) et qui firent également 140 blessés, avaient visé la célèbre avenue des Ramblas, en plein centre de Barcelone, où une camionnette-bélier avait foncé sur les passants, ainsi que la station balnéaire de Cambrils, à 100 km plus au sud.

Assis à un mètre et demi les uns des autres et masqués, deux membres présumés de la cellule

jihadiste et un homme présenté comme un complice, sont sur le banc des accusés, dans un box vitré.

Les auteurs de la double attaque étaient morts sous les balles de la police, notamment Younes Abouyaaqoub, le Marocain de 22 ans qui conduisait la camionnette sur les Ramblas, y tuant 14 personnes, en majorité des touristes étrangers, et en blessant plus d'une centaine.

Dans sa fuite, il avait assassiné une autre personne pour lui voler sa voiture avant de disparaître.

Quelques heures après le massacre des Ramblas, cinq autres membres de la cellule avaient perpétré la seconde attaque sur la promenade du bord de mer de Cambrils, y renversant plusieurs personnes



R. A. D. R.



Commentaire

Traité

Par Fouzia Mahmoudi

Dans le concert des voix se réjouissant de la défaite de Donald Trump à la présidentielle américaine l'on retrouve sans surprise l'Iran, avec lequel le président républicain a été, ces quatre dernières années, impitoyable. Dès maintenant, Téhéran annonce attendre du prochain gouvernement américain «trois changements importants sans lesquels rien n'arrivera», a indiqué lundi la République islamique, tout en rappelant qu'elle jugerait l'équipe de Joe Biden sur ses «actes». «Changement de pensée et de mentalité de la part des responsables politiques américains, changement du langage et du discours vis-à-vis du monde et de l'Iran, et [...] retour sur le bon chemin afin de se faire pardonner le passé», a énuméré le porte-parole des Affaires étrangères iranien, Saïd Khatibzadeh. Ennemi de plus de 40 ans, la République islamique et les États-Unis se sont retrouvés par deux fois au bord de la guerre depuis juin 2019, sur fond de tensions autour de l'accord international sur le nucléaire iranien conclu à Vienne en 2015. Le président sortant Donald Trump a dénoncé ce pacte en mai 2018 et lancé contre Téhéran une campagne de «pression maximale» à coups de sanctions ayant plongé l'Iran dans une violente récession. En riposte, Téhéran s'est affranchi depuis mai 2019 de la plupart de ses engagements-clés pris à Vienne, et l'accord ne tient plus que par la volonté des États participants, à savoir l'Allemagne, la Chine, la France, la Grande-Bretagne, la Russie et l'Iran, de le maintenir en vie malgré tout. Pendant la campagne aux États-Unis, le Président élu Joe Biden a dit vouloir imprimer un changement de cap à la politique iranienne de son pays et proposer «à l'Iran une voie crédible de retour à la diplomatie» en vue de réintégrer les États-Unis à l'accord de Vienne. Mais Biden doit encore faire connaître précisément la façon dont il compte s'y prendre, et il a pour l'instant posé des conditions qui sont d'ores et déjà inacceptables pour l'Iran. «Il y a le temps», a déclaré Khatibzadeh, qui s'exprimait lors d'une conférence de presse. Les États-Unis «peuvent encore sortir du mauvais chemin sur lequel ils sont engagés», a-t-il ajouté, tout en indiquant que les Iraniens seraient «assurément très attentifs aux actes et aux mots du prochain gouvernement américain». Khatibzadeh a également déclaré que le gouvernement iranien et l'équipe de transition de Biden n'avaient eu aucun contact et a laissé entendre qu'il n'y avait pas de raison qu'ils en aient, l'Iran ne reconnaissant que «les gouvernements» en place. Reste à savoir si l'administration Biden sera prête à faire les grands pas que lui demande l'Iran pour retrouver le chemin diplomatique qu'avait pris le président démocrate Barack Obama. Le traité de Vienne sur le nucléaire iranien avait d'ailleurs été l'une des grandes réussites du premier président noir américain et celui qui fut son vice-président deux mandats durant pourrait ainsi être naturellement tenté de restaurer les efforts et les progrès accomplis par Obama. F. M.

avec un véhicule avant de poignarder mortellement une femme. Les cinq hommes furent ensuite abattus par la police, tout comme Younes Abouyaaqoub, tué dans un champ de vigne près de Barcelone quelques jours plus tard.

Le principal accusé du procès est Mohamed Houli Chemlal, un homme de 23 ans, accusé d'appartenance à une organisation terroriste, de fabrication et détention d'explosifs, ainsi que de complot pour provoquer le chaos. Il a été interrogé par le juge hier matin.

Le parquet, qui en Espagne prononce ses réquisitions avant le procès, a demandé 41 ans de prison contre cet homme originaire de l'enclave espagnole de Melilla, sur la côte nord du Maroc.

Il avait révélé aux enquêteurs que le plan initial de la cellule était de perpétrer des attentats à

la bombe contre des sites prestigieux, comme la célèbre basilique de la Sagrada Familia, le Camp Nou (stade du FC Barcelone) et même la Tour Eiffel à Paris. Le second accusé, Driss Oukabir, 31 ans, le frère d'un des jihadistes tués, encourt 36 ans d'emprisonnement. Il avait loué la camionnette utilisée sur les Ramblas.

Dernier homme sur le banc, Saïd Ben Iazza, 27 ans, risque huit ans de prison pour avoir prêté un véhicule et des papiers aux assaillants.

Le trio n'est cependant pas poursuivi pour les attaques elles-mêmes, contrairement au souhait des parties civiles.

«Le fait que ces personnes n'aient pas participé matériellement (...) aux assassinats ne signifie pas que l'on ne peut pas les accuser et les condamner pour assassinats terroristes», a déclaré avant le début du procès

Antonio Guerrero, avocat de l'association des victimes du terrorisme. L'imam soupçonné d'avoir endoctriné et recruté une dizaine de jeunes d'origine marocaine dans le village pyrénéen de Ripoll avait été tué dans l'explosion d'une villa à Alcanar (200 kilomètres au sud de Barcelone), provoquée par les explosifs qu'ils y stockaient.

Cette déflagration accidentelle avait bouleversé les plans initiaux du groupe, le poussant à improviser l'attaque de Barcelone et celle de Cambrils.

Les 16 victimes du double attentat, en majorité des touristes, étaient originaires de plusieurs pays (Espagne, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Canada, États-Unis, Italie, Portugal).

Parmi elles, se trouvaient deux enfants de 3 et 7 ans, écrasés sur les Ramblas.

M. M.

Nagorny Karabakh

La Russie envoie 2 000 soldats de la paix après l'accord Bakou-Erevan

La Russie a commencé hier à déployer quelque 2 000 soldats de maintien de la paix au Nagorny Karabakh, après l'accord signé sous son égide entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie mettant fin à six semaines de combats meurtriers. Cet accord consacre des victoires militaires azerbaïdjanaises importantes dans cette région montagneuse du Caucase, aujourd'hui peuplée quasi exclusivement d'Arméniens, qui a fait sécession de l'Azerbaïdjan après une guerre dans les années 1990. Des affrontements y opposaient depuis fin septembre séparatistes arméniens soutenus par

Erevan et armée azerbaïdjanaise.

L'accord, entré en vigueur à 21h00 GMT lundi, a été signé par le Président azerbaïdjanais, Ilham Aliev et le Premier ministre arménien, Nikol Pashinian, ainsi que le Président russe, Vladimir Poutine, qui a précisé que les belligérants gardent «les positions qu'ils occupent».

L'annonce a entraîné des manifestations de joie en Azerbaïdjan et de colère en Arménie, où des manifestants ont envahi dans la nuit le siège du gouvernement et du Parlement. Le Premier ministre arménien a dit sur Facebook

que la signature de l'accord avait été «incroyablement douloureuse», mais que la décision s'imposait face aux avancées azerbaïdjanaises.

Il a insisté, hier matin, sur le fait que cet accord lui a été réclamé par l'armée, qui lui a fait part de «certains problèmes pour lesquels aucune solution n'est en vue».

Le Président azerbaïdjanais a lui proclamé à la télévision la «capitulation» de son ennemi, même s'il ne reconquiert pas tout le Nagorny Karabakh. «J'avais dit qu'on chasserait (les Arméniens) de nos terres comme des chiens, et nous l'avons fait», a-t-il martelé.



Ligue 1 2020-2021

Le début de saison maintenu au 28 novembre

LE COUP d'envoi du championnat d'Algérie de Ligue 1, saison 2020-2021, est maintenu au 28 novembre, a appris l'APS de la Ligue de football professionnel (LFP). La date a été confirmée lundi suite à l'annonce par la Confédération africaine de football (CAF) du calendrier de ses deux compétitions de clubs, auxquelles quatre représentants algériens prendront part, le CR Belouizdad et le MC Alger (Ligue des champions) ainsi que l'ES Sétif et la JS Kabylie (Coupe de la Confédération). D'autre part, la Supercoupe d'Algérie 2018-2019 entre l'USM Alger (champion d'Algérie) et le CR Belouizdad (vainqueur de la Coupe d'Algérie) est maintenue pour le 21 novembre, sous réserve de la délivrance de l'autorisation des services du Premier ministre, précise la même source.

MC Oran

Mise à l'écart du défenseur Hichem Belkaroui

LE DÉFENSEUR central Hichem Belkaroui a été écarté de l'effectif du MC Oran qu'il a rejoint lors du mercato estival, a-t-on appris lundi de la direction de ce club de Ligue 1 de football. Belkaroui, qui a évolué la saison passée à l'USM Alger avant que son contrat ne soit résilié à l'amiable, est accusé d'être «derrière une tentative de grève des joueurs pour revendiquer la régularisation de leur situation financière», a précisé la même source.

L'ancien joueur international, «qui a fait l'objet d'un rapport accablant rédigé à son encontre par l'entraîneur Bernard Casoni et le directeur sportif Omar Belatoui», n'a pas reconnu la décision de sa direction, a-t-on

appris de son agent. Il estime, d'ailleurs, qu'il s'agit d'un «licenciement abusif», tout en promettant de défendre «jusqu'au bout ses intérêts». Signataire d'un contrat de deux ans, Belkaroui compte saisir la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL) s'il venait à être interdit de participer aux entraînements avec ses coéquipiers, a ajouté la même source. Le joueur de 29 ans fait partie d'une douzaine de nouveaux éléments que le président Tayeb Mahiaoui a recrutés pendant le mercato estival, rappelle-t-on. Natif d'Oran, il a fait l'essentiel de sa carrière en Tunisie où il a porté les couleurs des deux clubs phares de la capitale, à savoir l'ES Tunis et le Club Africain.

Judo

La sélection algérienne poursuit sa préparation à Tikjda

LA SÉLECTION algérienne de judo, seniors messieurs, en stage à Tikjda (Bouira) depuis le 31 octobre, poursuivra sa préparation jusqu'au 20 novembre, a annoncé, lundi, la Fédération algérienne de la discipline (FAJ). «En concertation avec la commission médicale nationale et la direction technique nationale (DTN), nous avons décidé de poursuivre le stage, qui devait prendre fin le 8 novembre, jusqu'au 20 novembre. Cette décision intervient suite aux derniers développements de la pandémie de

Covid-19 en Algérie et afin de protéger nos athlètes du virus», écrit la FAJ sur sa page Facebook. Composée de 13 judokas, la sélection nationale en regroupement depuis le 31 octobre à Tikjda, prépare les importantes échéances internationales à venir, dont les qualifications aux Jeux olympiques de Tokyo. Rappelons qu'un seul cas positif au Covid-19 a été décelé parmi les membres de la sélection algérienne, lors des derniers tests effectués le 31 octobre.

ACNOA

Les Jeux africains de la Jeunesse-2022 d'Addis-Abeba évoqués à Alger

LES PROCHAINS Jeux africains de la Jeunesse, prévus à Addis-Abeba en 2022, ont été au menu des entretiens à Alger entre le président de l'Association des Comités nationaux olympiques africains (ACNOA), Mustapha Berraf, et l'ambassadeur d'Ethiopie en Algérie, Assegid Nabit Getachew. Tenues au siège annexe de l'ACNOA à Alger, les discussions entre les deux hommes ont porté «sur les étapes prochaines de coopération et d'échanges, en particulier l'assemblée générale extraordinaire et les Jeux africains de la jeunesse qui se tiendront à Addis-Abeba respectivement en décembre 2020 et en 2022», a indiqué un communiqué de l'instance africaine. Le président de l'ACNOA a «salué l'excellence des relations avec le Comité olympique éthiopien et le gouvernement et a demandé à l'ambassadeur de transmettre les

remerciements chaleureux aux autorités et au Comité olympique de l'Ethiopie pour leur assistance et leur disponibilité à accueillir ces grands événements». De son côté, l'ambassadeur éthiopien a exprimé «sa disponibilité à accompagner toutes les actions et initiatives menées par l'ACNOA», ajoute le communiqué. «Les entretiens très fraternels se sont terminés par la décision de perpétuer une relation soutenue entre nos deux parties», conclut le document de l'instance africaine.

J-1 du match Algérie-Zimbabwe

Les Verts en pleine préparation

■ L'équipe nationale a débuté sa préparation pour le match comptant pour la quatrième journée des éliminatoires de la CAN 2021 du Cameroun, dans une rencontre qui l'opposera aux Warriors du Zimbabwe.

Par Mahfoud M.

La première séance a donc eu lieu sur le terrain du Centre de préparation des équipes nationales de Sidi Moussa, à Alger, lundi soir. Il faut savoir que la majorité des joueurs convoqués pour cette double confrontation ont répondu à l'appel, à l'exception de Bensebaini et Farès qui ont été bloqués, respectivement en Allemagne et en Italie, avec l'interdiction faite à tous les joueurs des deux formations qui les emploient, à savoir Borussia Mönchengladbach et Lazio Rome, de quitter ces deux pays pour éviter la propagation du Covid-19. Les autres éléments évoluant sur le Vieux continent se sont tous présentés après avoir honoré leurs engagements avec leurs clubs respectifs.

Les coéquipiers de Riyad Mahrez ont surtout travaillé le volet physique avec le préparateur physique de l'EN. Au menu, une série d'exercices diversifiés et d'ateliers en petits groupes, ainsi que des oppositions avec conservation du ballon.



Les joueurs concentrés sur la préparation de la rencontre

En soirée, soit juste après le dîner, les joueurs ont été conviés à une séance vidéo au niveau de l'amphithéâtre Omar-Kezzal pour ensuite passer aux soins, pour ceux qui en avaient besoin. A rappeler que le sélectionneur national, Djamel Belmadi, avait fait appel au défenseur du Club Africain, Benayada, pour sup-

pléer l'absence de Youcef Attal atteint de Covid-19. C'est une défection forcée pour ce joueur qui aurait sûrement participé aux deux matchs pour aider la sélection nationale à décrocher le billet de la qualification à la phase finale et à défendre son titre acquis il y a une année en terre égyptienne. M. M.

Ligue des champions (Tour préliminaire) Le CRB débutera à domicile, le MCA en déplacement

Le CR Belouizdad, champion d'Algérie 2019-2020, jouera à domicile le match aller du tour préliminaire de la Ligue des champions d'Afrique contre Al-Nasr (Libye) entre le 27 et le 29 novembre, selon le programme publié lundi par la Confédération africaine de football à l'issue du tirage au sort. La manche retour aura lieu à l'extérieur entre le 4 et le 6 décembre. En cas de qualification, le Chabab sera opposé au vainqueur de la double confrontation entre l'Armée patriotique rwandaise et Gor Mahia (Kenya). Le représentant algérien accueillerait son adversaire à l'aller le 22 ou le 23 décembre, avant de se déplacer pour le match retour qui aura lieu le 5 ou le 6 janvier

2021. Le second représentant algérien dans cette prestigieuse compétition africaine des clubs, le MC Alger, se déplacera au Bénin pour affronter les Buffles du Borgou lors de la première manche du tour préliminaire (27-29 novembre) avant d'accueillir son adversaire au stade 5-Juillet de la capitale au retour (4-6 décembre). En cas de qualification, le Mouloudia défiera le vainqueur de Mlandege FC (Zanzibar) - CS Sfaxien (Tunisie). Le match aller aura lieu à domicile et la manche retour en déplacement. La Confédération africaine de football a exempté dix clubs du tour préliminaire, à savoir l'ES Tunis (Tunisie), le TP Mazembe (RD Congo), l'AS Vita Club (RD Congo), Al-Ahly (Egypte), le

Zamalek (Egypte), le Raja Casablanca (Maroc), le WA Casablanca (Maroc), Horoya (Guinée), Sundowns (Afrique du Sud) et Primeiro de Agosto (Angola). En Coupe de la Confédération, l'ES Sétif et la JS Kabylie ont été exemptées du tour préliminaire. Au premier tour, l'Entente affrontera le vainqueur de la double confrontation entre CI Kamsar (Guinée) et Renaissance FC (Tchad), alors que la JSK sera opposée au vainqueur de Yeelen Olympique (Mali) - US Gendarmerie nationale (Niger).

Les deux clubs algériens joueront le match aller en déplacement (22-23 décembre) avant de recevoir leurs adversaires respectifs (5-6 janvier 2021).

Ligue 1 française

Delort et Oukidja dans l'équipe-type de la 10^e journée

Les deux internationaux algériens, Andy Delort (Montpellier) et Alexandre Oukidja (FC Metz), ont été retenus dans l'équipe-type de la 10^e journée de Ligue 1 française de football, établie lundi par le magazine «France Football». Le gardien Oukidja s'est illustré dimanche lors

de la réception de Dijon (1-1), stoppant notamment un penalty à la demi-heure de jeu. De son côté, l'attaquant Andy Delort a marqué l'un des deux buts de son équipe samedi en déplacement face à Bordeaux (2-0). Les deux éléments étaient attendus lundi à Alger, en vue de la double confron-

tation de l'équipe nationale face au Zimbabwe, les 12 et 16 novembre, dans le cadre des 3^e et 4^e journées des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021 au Cameroun, reportée à 2022 en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19).

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Procès Khalifa Bank

Soltani nie être au courant de dépôts d'argent

LE PROCÈS de l'affaire Khalifa Bank s'est poursuivi, hier, au tribunal criminel près la cour de Bliida, avec l'audition des parties civiles et des témoins. Aboudjerra Soltani a ainsi comparu en tant que témoin, en sa qualité d'ancien ministre du Travail.

L'ancien président du MSP a indiqué que les Caisses relevant de son département ministériel étaient à caractère spécial, puisque chaque caisse est gérée par un Conseil d'administration et une réglementation spéciale. Il a expliqué que ces Conseils sont formés de 29 membres dont 18 relevant de l'Ugta. Selon lui, le Conseil d'administration n'avait pas informé la tutelle, qu'il chapeautait, du dépôt d'argent à la Banque Khalifa. A la question du juge sur le rôle de contrôle qui incombe au ministère concernant les dépôts de fonds, il répondra que cela relève de la responsabilité du directeur de la caisse, qui saisit le ministre en cas de dysfonctionnement. Aboudjerra Soltani a ainsi nié être, en ce moment, au courant de l'existence de toute opération de dépôts d'argent dans la Banque El Khalifa, de la part de l'une des Caisses relevant de son département ministériel.

De son côté, l'accusé dans cette affaire, M. Meziani, a indiqué avoir informé le ministre sans avoir eu de réponse. Il a, à cet effet, justifié sa décision de procéder au dépôt en se référant à la loi qui stipule qu'en cas d'absence de réponse après 30 jours, il est autorisé à engager les procédures.

Boudjerra Soltani, qui a à nouveau nié avoir reçu de corresponsance, a indiqué que la raison du dépôt de l'argent des Caisses dans la Banque Khalifa était l'avidité. Il a ajouté qu'il était étonné d'apprendre que la Caisse des retraites (CNR) a déposé de l'argent alors qu'elle traversait des difficultés financières.

Le juge, s'adressant à l'ancien ministre du Travail, lui dira : «Saviez-vous que la Cnas a déposé 1 000 milliards de centimes, le FNPOS 1 400 milliards de centimes et la CNR 4 000 milliards de centimes ?». Le témoin a répondu ne pas être au courant de tout cela.

Il est à rappeler que ce procès a débuté dimanche suite à la réponse favorable de la Cour suprême au pourvoi en cassation du dernier verdict prononcé en 2015.

Aomar F.

Réalisation de la dernière section du contournement nord de Médéa

Reprise «prochaine» des travaux

LA RÉALISATION de la dernière section du contournement nord de la ville de Médéa, à l'arrêt depuis des mois pour des raisons techniques, sera reprise «avant la fin de l'année en cours», a déclaré, hier, le directeur des travaux publics par intérim, Mohamed Belhamzi.

Une dernière section, d'un linéaire de 4 km, dont la réalisation était en souffrance à cause de problèmes géotechniques rencontrés durant la réalisation de ce tronçon routier du contournement nord de la ville de Médéa, connaîtra «bientôt» un début d'exécution, après la prise en charge, notamment au plan financier, du problème qui freinait l'achèvement de ladite section, a indiqué Belhamzi.

Toujours selon ce responsable, ses services attendent «l'approbation finale» du cahier des charges déposé auprès de la tutelle pour entamer aussitôt les procédures d'affectations de ce projet, précisant que tout sera mis en œuvre pour que ce contournement puisse être opérationnel, dans sa totalité, au courant de l'année 2021.

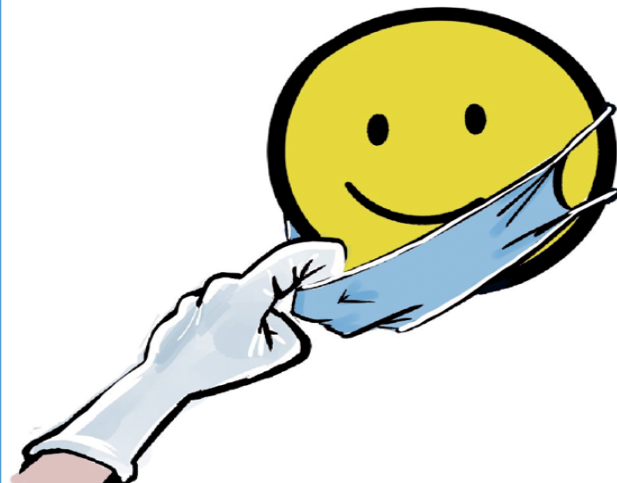
Belhamzi a tenu à rappeler,

par ailleurs, l'ouverture «partielle» à la circulation automobile de certaines sections déjà achevées, afin de désengorger le chef-lieu de wilaya et éviter la formation d'embouteillages au niveau des voies d'accès au centre-ville de Médéa.

D'un linéaire global de 11 km, le contournement nord de la ville de Médéa assure la jonction entre l'autoroute nord-sud, au niveau de l'entrée nord de Médéa, et la commune de Draa-Smar, sur la RN18, formant ainsi une boucle qui dessert plusieurs agglomérations et centres urbains de la périphérie nord du chef-lieu de wilaya.

M. B.

Découverte d'un vaccin contre le covid



Louvis

Djalou@hotmail.com

Palestine/Secrétaire du Comité exécutif de l'OLP

Décès de Saëb Erekat, emporté par le coronavirus

■ Le secrétaire du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Saëb Erekat, est décédé hier, à l'âge de 65 ans, après avoir contracté le nouveau coronavirus, a indiqué la Présidence palestinienne.

Par Nassim S.

«**A**tteint de fibrose pulmonaire et greffé du poumon, Saëb Erekat est décédé il y a peu de temps à l'hôpital Hadassah d'El-Qods occupée, où il avait été admis le 18 octobre», a précisé la Présidence palestinienne.

Saeb Erekat, l'une des personnalités palestiniennes les plus connues à l'étranger, habitait la ville de Areha, en Cisjordanie occupée.

Il avait participé en tant que négociateur, côté palestinien, aux pourparlers de paix avec Israël, qui sont dans l'impasse depuis des années.

Le Président palestinien Mahmoud Abbas s'est déclaré attristé par le décès de son «ami» Saëb Erekat, affirmant que c'est une «perte immense» pour les Palestiniens.

«Le départ d'un frère et d'un ami, du grand combattant, le D Saëb Erekat, est une grande perte pour la Palestine et pour notre peuple, et nous en sommes profondément attris-



tés», a déclaré, dans un communiqué, M. Abbas, en annonçant un deuil de trois jours pour les Palestiniens.

Djerad : la cause palestinienne perd un fervent défenseur de ses droits historiques

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a affirmé, hier, que la cause palestinienne perd avec la disparition du D Saëb Erekat, un fervent défenseur des droits historiques du peuple palestinien.

«La cause palestinienne perd un fervent défenseur des droits

historiques du peuple palestinien, D Saëb Erekat, négociateur en chef et secrétaire général du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP)», a écrit M. Djerad sur son page officielle Facebook.

«Je tiens à adresser à la famille du défunt et au peuple palestinien mes sincères condoléances et ma profonde compassion, prie la Tout-puissant de lui accorder sa Sainte miséricorde et de leur prêter reconfort et courage. A Dieu nous appartenons et à lui nous retournerons», a-t-il conclu dans son message.

N. S.

Infraction aux mesures préventives contre le Covid-19

Fermeture de 34 magasins à Mostaganem

Les services de la wilaya de Mostaganem ont décidé la fermeture, à titre conservatoire, de 34 locaux commerciaux pour infraction aux mesures du protocole sanitaire de prévention contre la pandémie de Covid-19, a-t-on appris, hier, auprès de ces services.

Les services de la wilaya ont eu recours à la fermeture administrative des centres et locaux commerciaux durant la période du 5 au 7 novembre en cours pour infraction aux

mesures préventives exigeant le port du masque de protection, la disponibilité des produits désinfectants et le respect de la distanciation, a indiqué le wali, Aïssa Boulahya, lors du coup d'envoi d'une campagne de wilaya d'assainissement et de désinfection des cités d'habitat, espaces et édifices publics. Il a, toutefois, rassuré que la situation actuelle de la pandémie au niveau de la wilaya n'est pas alarmante, sauf que les citoyens doivent être vigilants et prudents et

respecter les mesures préventives surtout dans les marchés quotidiens et les espaces commerciaux qui connaissent un flux de citoyens. Il a été proposé la fermeture provisoire de 91 locaux et centres commerciaux du 27 octobre au 8 novembre en cours pour infraction aux mesures préventives, de même que 48 locaux, a fait savoir le chef de service observation et information économique à la Direction du commerce.

H. Y.